

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20% à la charge respective du locataire et du bailleur

Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 12€ / m²

Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ / m²

Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20% à la charge du bailleur

Entremise et négociation : un mois de loyer charges comprises TTC

Les honoraires des personnes mandatées pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier et rédiger un bail sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année dans des conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à la signature du bail.

Les honoraires des personnes mandatées pour réaliser un état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à compter de la réalisation de la prestation.

HONORAIRES DE VENTE EN RESIDENTIEL

Honoraires de vente inférieurs à 199 000 €

6 % TTC

Honoraires de vente compris entre 200 000 € et 499 000 €

5% TTC

Honoraires de vente supérieurs à 500 000 €

4% TTC

Avec un minimum de 12000 € TTC pour les appartements et maisons et un et un minimum de 7000 € TTC pour les parkings et box.

LES HONORAIRES CI-DESSUS SONT A LA CHARGE DU MANDANT. ILS SONT TOUJOURS COMPRIS DANS LE PRIX DE VENTE INDIQUE EN VITRINE, EN PUBLICITÉ ET SUR INTERNET